

ANNEXE : Conditions d'envoi des échantillons

Les échantillons nécessaires aux tests prévues dans les documents de la consultation seront transmis par l'ICS durant la période de publication du présent marché après demande préalable via la plateforme PLACE (rubrique question) en indiquant :

- son adresse postale
- la fonction, le mail et le numéro de téléphone de la personne qui réceptionnera les échantillons.

Sur demande, gratuitement, et sans que cela ne puisse rompre le principe d'égalité de traitement des candidats, le CNRS s'engage à envoyer aux candidats les échantillons à analyser sans que cela n'altère la qualité de ces derniers.

Le CNRS s'engage à fournir des échantillons strictement identiques à tous les candidats qui en feront la demande.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de prendre en compte le délai de transmission des échantillons afin que leur réponse parvienne dans les délais.

Tout candidat présentant une offre sans avoir fait la demande d'échantillons ou sans joindre les résultats demandés verra son offre automatiquement déclarée comme irrégulière.

Le CNRS s'engage à conserver toutes les demandes d'échantillons des candidats et à leur fournir un reçu attestant de la remise ou de l'envoi desdits échantillons.

Les résultats des tests sont à renvoyer pour examen en même temps que l'offre par voie dématérialisée uniquement via la plateforme PLACE.

Les échantillons servant aux tests devront être conservés par les candidats afin de les reproduire sur notre site dans le cas où l'offre du candidat serait retenue, sinon ils devront être détruits.